

apropos

[Perspektiven auf die Romania]

Sprache/Literatur/Kultur/Geschichte/Ideen/Politik/Gesellschaft

4 | 2020

Varia(tionen)

À part entière et entièrement à part ?

Mayotte entre Océan Indien, France et Union européenne

Soidiki Assibatu

apropos [Perspektiven auf die Romania]

hosted by Hamburg University Press

2020, 4

pp. 96-110

ISSN: 2627-3446



Online

<https://journals.sub.uni-hamburg.de/apropos/article/view/1526>

Zitierweise

Assibatu, Soidiki. 2020. „À part entière et entièrement à part ? Mayotte entre Océan Indien, France et Union européenne“, *apropos [Perspektiven auf die Romania]* 4, 96-110. doi: 10.15460/apropos.4.1526

Except where otherwise noted, this article is licensed under a Creative Commons Attribution 4.0 International license (CC BY 4.0)



Indexed in
DOAJ DIRECTORY OF
OPEN ACCESS
JOURNALS

Soidiki Assibatu

À part entière et entièrement à part ?

Mayotte entre Océan indien, France et Union européenne

À propos de

COSKER, Christophe. 2019. *L'invention de Mayotte. Anthologie des discours maritime, colonial et postcolonial*. Pamandzi : La Route des Indes.

DUPONT-LASSALLE Julie, Hermet, François, Rasler, Elise (Dir). 2019. *La départementalisation de Mayotte : un premier bilan juridique et économique*. Paris : L'Harmattan.

IDRISS Mamaye. 2018. *Le combat pour Mayotte française (1958-1976)*. Paris : Karthala.

Soidiki Assibatu

est enseignant de lettres modernes à
Mayotte et doctorant en littératures
française et francophone à
l'université de Strasbourg.
sassibatu@yahoo.fr

Mots-clés

Mayotte – départementalisation – RUP – Mouvement Populaire Mahorais – discours colonial

Depuis 2011, date à laquelle Mayotte devient le 101^e département français, le 5^e département d'Outremer – et la 9^e région ultrapériphérique européenne en 2014 –, de nombreux chercheurs et auteurs de fiction s'y intéressent¹. En effet, certaines publications de ces dernières années interrogent l'histoire, les enjeux géopolitiques, socioéconomiques de ce département particulier. Elles reviennent également sur la place de Mayotte dans sa région, dans la République française et l'Union européenne. Aussi viennent-elles compléter un discours et un savoir sur Mayotte.

¹ Une bibliographie sélective et non exhaustive des ouvrages : Abdou N'Tro Madi. 2011. *Mayotte, le 101e département français. Et après ?*, Paris : L'Harmattan, 2011 ; Wilfrid Bertile. 2012. *Mayotte à l'heure de la départementalisation*, Paris : L'Harmattan ; Saïd-Souffou Soula. 2015. *La Départementalisation de Mayotte. La sécurité de tout un peuple*, Paris : L'Harmattan; Nathacha Appanah. 2016. *Tropique de la violence*, Paris : Gallimard ; Naouïrou Issoufali. 2019. *Il était une fois le 101e département... Précédé de deux contes et Vers libres*, Paris : Les Impliqués Editeurs.

Dans cette perspective, l'ouvrage *La départementalisation de Mayotte : un premier bilan juridique et économique* propose neuf contributions d'un colloque pluridisciplinaire qui a eu lieu en octobre 2016 à l'Université de La Réunion, soit cinq années après la départementalisation et deux ans après la « rupéisation »² de Mayotte. L'ouvrage dresse, comme l'indique le titre, un premier bilan juridique et économique de l'ancrage de Mayotte dans la République française et dans l'Union européenne. Ainsi, « [ce] vrai premier bilan exhaustif tant sur des constats généraux que sur des situations particulières dans les principaux domaines tant juridiques qu'économiques » (p. 13) met en exergue les principaux enjeux et défis de Mayotte. En ce sens, les contributions dans leur ensemble montrent que les deux nouveaux statuts de Mayotte l'inscrivent dans un cadre juridique français et européen et ouvrent la voie à une nouvelle dynamique économique. En d'autres termes, il s'agit en fait de faire tendre Mayotte vers une égalité juridique avec les autres départements français, en particulier ultramarins, et d'envisager pour elle des « plans de rattrapages » sur le plan économique.

Sur le plan juridique, les contributions insistent sur la normalisation du statut de Mayotte. En effet, elles s'accordent à montrer que l'ancrage de Mayotte dans la République française et l'Union européenne est un processus visant, à terme, à la conformer au droit commun français et à celui de l'Union européenne. Elle doit s'aligner sur les autres départements français en général et ultramarins en particulier, et sur les régions ultrapériphériques européennes. Ainsi, dès la première contribution de l'ouvrage, Jacques Ziller, spécialiste de droit public, revient sur l'insertion de Mayotte dans les institutions françaises et européennes. Il rappelle que l'égalité institutionnelle à laquelle tend Mayotte est le résultat de son évolution statutaire. Les passages de collectivité d'outre-mer (COM)³ à département d'outre-mer (DOM)⁴ et celui de pays et territoires d'outre-mer (PTOM)⁵ à région ultrapériphérique européenne (RUP) soulignent les changements notables des institutions à Mayotte, c'est-à-dire le changement de « l'ensemble des règles applicables aux activités de Mayotte dans le droit français et européen ». Par ailleurs, dans son texte, l'auteur s'attarde surtout sur « une très importante décision de la Cour de justice de l'Union, l'arrêt du 15 décembre 2015 » (p. 16) et la commente longuement parce que cette décision, selon lui, met en lumière, d'une

² Néologisme signifiant devenir une région ultra périphérique de l'Europe, c'est-à-dire géographiquement très éloignées du continent européen, et construit à partir de l'acronyme R.U.P. L'UE en compte neuf : la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin (France), les Açores et Madère (Portugal), ainsi que les îles Canaries (Espagne). Cf. à ce sujet Franck Temporal. 2015. « Les régions ultrapériphériques. » *L'Europe en Formation* 3 (n° 377) : 61-77.

³ Les COM bénéficient d'un statut particulier disposant d'une certaine autonomie, l'administration des fonctions régaliennes (défense, police, justice, trésor) est assurée par l'État français.

⁴ Les DOM sont semblables aux départements de France métropolitaine mais peuvent avoir recours à certains assouplissements dus à leur éloignement.

⁵ Les PTOM dépendent constitutionnellement de quatre États membres de l'Union européenne (Danemark, France, Pays-Bas et Royaume-Uni – avant sa sortie de l'UE), leurs ressortissants sont des citoyens européens, cependant, ces territoires ne font pas partie du territoire de l'UE et ne sont donc pas soumis directement au droit de l'UE mais bénéficient du statut d'associé qui leur est conféré par le traité de Lisbonne. Cf. <<https://trade.ec.europa.eu/tradehelp/fr/pays-et-territoires-doutre-mer-ptom>>.

part, la problématique des spécificités locales des territoires d'outre-mer en général et de Mayotte en particulier, et, d'autre part, les « questions relatives à la possibilité de futures autres dérogations au droit commun de l'Union » (p. 25). Ici, Jacques Ziller montre que l'accèsion à l'égalité institutionnelle de Mayotte nécessite des mesures dérogatoires, des adaptations spécifiques au territoire.

A l'instar de Jacques Ziller, Zarianti Nouridine Abdallah, doctorante en droit privé, dans sa contribution, analyse l'évolution des règles juridiques accompagnant l'évolution statutaire. Pour cela, elle s'intéresse au contentieux familial dans le contexte mahorais, qui est marqué, d'abord, par la co-présence de deux juridictions : le droit coutumier exercé sous l'autorité des cadis (juges musulmans remplissant des fonctions civiles, judiciaires et religieuses) et le droit commun français. Le rappel historique de la « dualité juridictionnelle en matière de contentieux familial » révèle à la fois les tensions entre le droit local et le droit commun français et la difficulté à mettre en place de l'identité législative pour une égalité institutionnelle dans le contexte de Mayotte. En effet, le texte souligne comment l'évolution statutaire de Mayotte supprime le droit coutumier local au profit du droit commun français et met en place une nouvelle organisation judiciaire. Par ailleurs, le processus de conformation du système juridique mahorais au système juridique national se fait de manière progressive et s'adapte à la complexité du contexte local. Par exemple, dans la nouvelle organisation du système juridique, le statut civil de droit local est maintenu. Ainsi que le rappelle l'auteure, « il est évident que le législateur tend à mettre tout en œuvre pour inciter les Mahorais à se rallier d'eux-mêmes au droit commun » (p. 43). D'une part, un tel contexte ne facilite ni le travail des juges ni les démarches des justiciables, notamment les personnes de statut civil de droit local. D'autre part, il révèle les inégalités entre les personnes de statut civil de droit local et celles de statut civil de droit commun : elles ne bénéficient pas des mêmes règles en matière de statut de personnes. En somme, en analysant le cas du contentieux familial à Mayotte, l'auteure souligne la mise en place de l'identité législative pour une égalité institutionnelle qui nécessite des adaptations et la prise en compte du contexte local.

Fabienne Jault-Seseke, professeure de droit privé, abonde dans le même sens en abordant la question de droit des étrangers à Mayotte. Elle rappelle que, conformément à l'article 73 de la Constitution française⁶, Mayotte se conforme aux lois et règlements qui s'appliquent dans les autres départements français depuis le 31 mars 2011. En d'autres termes, le statut de département inscrit Mayotte dans une perspective de l'unité législative en faisant d'elle un « département à part entière ». Cependant, la question du droit des étrangers révèle qu'il s'agit, dans une large mesure, d'un « département entièrement à part » (p. 48). Pour justifier son idée de « département entièrement à part », l'auteure interroge les « adaptations

⁶ « Dans les départements et les régions d'outre-mer, les lois et règlements sont applicables de plein droit. Ils peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités. », voir l'article complet : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019241099&cidTexte=JORFTEXT000000571356&dateTexte=20080725>>.

tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de [Mayotte] » (p. 49). Comme les autres contributions abordant la question du droit à Mayotte, la contribution de Fabienne Jault-Seseke met l'accent sur la prise en compte de contexte local qui entraîne des dérogations au droit en général et au droit des étrangers en particulier. En effet, ces dérogations sont liées à la situation géopolitique de Mayotte – l'entrée dans l'Union européenne et une certaine stabilité du territoire par rapport aux autres pays de la région – et au manque de certaines infrastructures assurant le droit des étrangers. Ainsi, pour juguler l'attractivité de Mayotte, des dérogations concernant les titres de séjour ou le dispositif de lutte contre l'immigration illégale participent à une politique migratoire dissuasive, si bien qu'elles éloignent Mayotte, dans une certaine mesure, de l'égalité institutionnelle, voire des « droits fondamentaux » (p. 56). Fabienne Jault-Seseke mentionne, entre autres exemples, la validité géographique des titres de séjour à Mayotte ou la rétention et l'éloignement des mineurs qui portent atteinte à l'intérêt supérieur de l'enfant. Au final, le texte montre que les dérogations au droit des étrangers à Mayotte répondent à un impératif d'une politique migratoire qui, parfois, va à l'encontre des droits fondamentaux et au principe d'égalité.

En termes de bilan juridique de la départementalisation et de la « rupésation », l'ouvrage met en lumière la nécessité d'un mouvement de convergence vers les droits communs français et européen, gage d'une égalité institutionnelle. Le processus implique des adaptations tenant compte du contexte et de la spécificité du territoire. De ce fait, les différentes contributions dressant ce bilan juridique révèlent des tensions entre les lois et règlements applicables aux départements français et aux régions ultrapériphériques européennes et la réalité de Mayotte. Par ailleurs, elles montrent que les deux statuts de Mayotte sont les cadres juridiques indispensables pour son développement économique et pour relever ses principaux défis et enjeux.

Socialement et économiquement, Mayotte présente une situation préoccupante. Malgré son intégration dans la République française en mars 2011 et dans l'Union européenne en janvier 2014, Mayotte est présentée comme « un département en grande souffrance »⁷ et accumulant des problèmes socio-économiques qui sont un frein pour son développement et creusent un écart considérable entre elle et les autres départements ultramarins français et régions ultrapériphériques européennes. Cependant, les deux statuts – DROM et RUP – doivent accompagner Mayotte dans son développement et le rattrapage économique et social.

Dans sa contribution, Hélène Pongérard-Payet, spécialiste de droit public, revient sur l'intégration de Mayotte au sein de l'Union européenne en tant que région ultrapériphérique. Elle aborde la question du déploiement des fonds structurels et d'investissement européens à Mayotte. Elle donne ainsi à voir que le choix de passer du PTOM à une RUP est un choix politique permettant d'accéder aux fonds

⁷ *Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 21 juin 2018* (<<https://www.senat.fr/seances/s201806/s20180621/st20180621000.html>>).

structurels européens pour amorcer une autre dynamique économique. En effet, en devenant une région ultrapériphérique européenne, Mayotte espère « un soutien plus conséquent de l'Union au titre des fonds structurels » (p. 73) pour son développement et son rattrapage économique et social. Dans cette perspective, le texte montre que l'Union européenne investit un budget colossal à Mayotte depuis qu'elle a accédé au statut de RUP. En effet, les quatre fonds structurels et d'investissement européens (FESI) et les fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADR) et pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) sont mobilisés pour le développement de l'île. L'auteure rappelle toutefois que Mayotte fait l'objet d'un traitement spécifique de la part de l'Union européenne. En d'autres termes, elle est certes une région ultrapériphérique à part entière mais entièrement à part. En effet, les montants qui lui sont alloués restent inférieurs à ceux des autres RUP alors que le principe d'égalité juridique devrait prévaloir. En outre, contrairement aux autres régions de France, notamment les régions ultrapériphériques, la gestion des fonds européens à Mayotte a été confiée au préfet de région. L'auteure note également que l'argument avancé pour justifier ce traitement spécifique est la crainte que les crédits alloués ne puissent être intégralement consommés. Ce traitement spécifique de Mayotte au sein de l'Union européenne fait écho à celui dont elle fait l'objet dans la République française et montre que l'écart entre Mayotte et les autres départements ou régions français reste important.

S'agissant toujours de l'intégration de Mayotte dans l'Union européenne, Faneva Rakotondrahaso, spécialiste de droit public, montre, dans son texte, que le choix d'associer la départementalisation à la « rupésation » entraîne des conséquences sur le plan économique. D'une part, ce choix permet à Mayotte de bénéficier d'une augmentation des transferts financiers venant de l'Union européenne, d'autre part, en limitant la liberté de l'économie locale avec toutes les contraintes des normes européennes en vigueur, il bouleverse le régime douanier. Le texte insiste effectivement sur la perte de l'autonomie douanière et fiscale de Mayotte à partir du 1^{er} janvier 2014. Il révèle comment Mayotte passe d'un régime douanier lui donnant « la faculté de frapper des droits de douane et de taxes d'effet équivalent sur tous les produits entrant sur le territoire » au profit de l'octroi de mer⁸. Ainsi, le changement de statut de Mayotte au 1^{er} janvier 2014 implique à la fois une perte considérable de recettes douanières qui servaient à financer le budget du territoire et celle du « droit de protéger son marché local au moyen de barrières douanières » (p. 137). Dans sa lecture du régime douanier mahorais, Rakotondrahaso exprime une certaine réserve quant au régime de l'octroi de mer à Mayotte en particulier et dans les DOM en général. En effet, l'auteur, en mettant en évidence les difficultés relatives à l'octroi de mer, donne à lire que celui-ci n'est pas satisfaisant sur le plan économique, notamment en termes de répartition des recettes. Enfin, il précise que ce nouveau régime douanier n'est pas une garantie pérenne pour les DOM en général et pour Mayotte en particulier. Il conclut en notant que

⁸ Imposition à l'origine très ancienne (XVII^e siècle) et spécifique dans les départements d'Outre-mer de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de La Réunion.

la reconduction de l'octroi de mer sera conditionnée à l'appréciation des effets réels du mécanisme sur l'activité économique et sur la promotion de la production locale. À défaut, l'octroi de mer pourrait être considéré comme injustifié et son abandon pourrait être envisagé. (p. 142)

Dans sa contribution, Nicolas Roinsard, sociologue, fait le constat suivant : « Cinq ans après son accession au statut de département et région d'outre-mer, Mayotte demeure le département français le plus pauvre et le plus inégalitaire » (p. 105). Ce constat souligne que le nouveau statut qui, au départ, est censé introduire le droit commun et l'égalité nationale, exacerbe les inégalités et les problèmes socio-économiques du territoire. Dans cette perspective, il révèle les principaux enjeux de la départementalisation. Roinsard rappelle que des efforts sont encore à fournir sur « le plan, notamment de l'éducation, de l'emploi et de la distribution des revenus (sociaux et du travail) » (p. 106) pour réduire le fossé entre Mayotte et les autres départements français et pour « réguler ainsi les fortes inégalités internes et externes qui caractérisent la société mahoraise » (p. 107). Il présente ainsi le processus de la départementalisation comme un moyen de lutte contre la pauvreté et les inégalités et pour améliorer le cadre de vie des Mahorais. Cependant, avec la départementalisation, se dessinent de nouvelles lignes de fracture sociale touchant, entre autres, les étrangers en situation irrégulière, la gent féminine et la jeunesse qui représente plus 50% de la population. L'auteur montre également que le nouveau statut de Mayotte engendre, dans une certaine mesure, de nouvelles formes de violence sociale, constatées cette dernière décennie : les « chasses aux étrangers » considérés comme à l'origine des maux de Mayotte, la délinquance et/ou la violence des jeunes. Au final, l'état des lieux du jeune département français que nous propose Roinsard dans son texte rappelle que la départementalisation doit « assurer, a minima, une sécurité sociale, sanitaire et civile digne d'un département français » (p. 124).

Comme Nicolas Roinsard, pour aborder la question du développement humain de Mayotte, Jean-François Hoarau, professeur en sciences-économiques, ouvre son texte par un constat rappelant que le 101^e département français est le département le plus pauvre de France et qu'il est le grand oublié à la fois des mondes politiques et académiques » (p. 145). Il dresse en effet un tableau socio-économique présentant des données alarmantes pour un département français et une région ultrapériphérique européenne. À partir de ce constat, son objectif est de proposer une nouvelle évaluation du développement humain de Mayotte

afin d'appréhender l'ampleur du défi que doivent affronter les décideurs locaux, nationaux et européens pour mettre en place un processus de convergence accélérée dans tous les domaines du développement humain (santé, éducation, niveau de vie) (p. 146).

Pour ce faire, l'auteur propose une étude comparative des cinq DOM et de la métropole en calculant l'indicateur de développement humain (IDH) pour les périodes 2005, 2010 et 2014. L'étude révèle ainsi les écarts de développement entre, d'une part, les DOM entre eux et, d'autre part, entre ces DOM et la métropole. Par ailleurs, cette étude insiste sur les retards accusés par Mayotte par rapport aux autres départements ultramarins et à la métropole dans les trois dimensions arrêtées pour calculer l'IDH : la dimension de la longévité, celle de

l'éducation et celle du niveau de vie. Ainsi, Mayotte est présentée comme un département français où tout est à construire pour atteindre le niveau de développement des autres DOM et de la métropole. L'intérêt de l'étude proposée dans l'article est de donner des orientations en matière de politique économique pour améliorer l'IDH de Mayotte dans les décennies à venir. Et l'accent est mis sur l'éducation et l'emploi.

D'ailleurs, la dernière contribution de l'ouvrage revient sur la question de l'emploi à Mayotte, qui semble l'une des priorités pour son développement économique. Les auteurs montrent que dans un contexte socio-économique où « la population [est] frappée par les inégalités et la pauvreté » (p. 166), il est nécessaire de réfléchir à « une meilleure insertion de la population dans l'emploi » (p. 167). En rappelant qu'à Mayotte comme dans les autres départements français, la durée légale du travail passe de 39 heures à 35 heures, les auteurs de la contribution se demandent ce que pourrait être l'impact sur l'emploi de la réduction de la durée légale du travail dans l'économie mahoraise. Ils se proposent d'analyser l'économie de Mayotte à l'aune de cette question pour voir dans quelle mesure la réduction de la durée légale du travail pourrait être synonyme de création d'emplois. Comme dans d'autres contributions de l'ouvrage, les auteurs précisent que l'application de la nouvelle législation est confrontée à la spécificité du contexte mahorais, notamment « des spécificités actuelles du marché du travail mahorais » (p. 167). Selon eux, la spécificité locale nécessite une durée légale optimale qui lui est propre. Ainsi, ils mettent en exergue les conséquences positives ou négatives de cette nouvelle législation à Mayotte. Ici, l'analyse consiste à interroger la relation entre l'emploi et la durée du travail, en particulier, à Mayotte. Quelle durée légale optimale permettrait de maximiser l'emploi ? C'est la question que sous-tend l'analyse.

En somme, l'ouvrage, en dressant le bilan juridique et économique de la départementalisation et de la « rupésisation » de Mayotte, montre que le processus de conformation de Mayotte aux droits français et européen est en cours. En effet, tant sur le plan juridique qu'économique, des adaptations, des modifications, voire des réajustements sont nécessaires pour permettre à Mayotte d'atteindre l'égalité institutionnelle et de rattraper, en termes économiques, les autres départements français, notamment ultramarins. En posant la question de la normalisation de Mayotte et en insistant sur la question de rattrapage économique par rapport aux autres DOM, l'ouvrage amène corrélativement le lecteur à se demander si le développement d'un territoire doit s'envisager en termes de rattrapage. Autrement dit, pour envisager son développement économique, Mayotte doit-elle suivre le cheminement historique des autres départements français ou doit-elle, en s'inscrivant dans les cadres juridiques et institutionnels du département et de la région ultrapériphérique européenne, suivre et imprimer son temps et son cheminement propres ?

L'ouvrage *Le combat pour Mayotte française (1958-1976)* interroge de son côté une période de l'histoire politique contemporaine des Comores (1958-1976) qui a abouti à la partition de l'archipel des Comores. Il se propose particulièrement d'étudier l'émergence et le déploiement d'un parti politique, le Mouvement

Populaire Mahorais (MPM) sur la scène politique comorienne en général et mahoraise en particulier. Il s'agit, comme le souligne l'auteure dès son introduction, d'un « parti, aux positions sécessionnistes et francophiles, en contradiction avec les mouvements de luttes de décolonisation en Afrique » (p. 14) qui a joué un rôle majeur sur la scène politique comorienne, notamment pour le combat pour la départementalisation de Mayotte. L'ouvrage met en évidence des questionnements sur le MPM qui ouvre la voie à une autre lecture possible de l'histoire de l'archipel des Comores, notamment de la période qui va de 1958 à 1976. Dans cette perspective, il propose une autre lecture du discours sur/du MPM. En effet, pour montrer sa singularité, l'étude proposée dans cet ouvrage entend s'inscrire aux antipodes « des ouvrages [qui renvoient] généralement [aux] aspirations départementalistes [du mouvement] sans mentionner [l]es aspects primordiaux » (p. 16), à savoir le contexte de son émergence, ses modes d'actions et son discours pour asseoir son hégémonie à Mayotte et son rôle dans la partition des Comores. L'étude revient ainsi sur ces aspects en dix chapitres en abordant les événements marquant la période historique indiquée.

Dans les quatre premiers chapitres, l'auteure s'intéresse à la formation du Mouvement Populaire Mahorais (MPM) qui est l'un des premiers partis d'opposition au pouvoir territorial aux Comores. Elle révèle également comment l'autorité coloniale était à l'origine des tensions entre les îles alors que le discours ambiant à Mayotte impute les responsabilités au pouvoir territorial. L'étude montre effectivement comment la réorganisation des institutions territoriales par l'autorité coloniale de 1956 à 1959 avec la loi-cadre Defferre a favorisé l'émergence de la contestation sur la scène politique comorienne. C'est exactement avec la modification du régime électoral en 1959 donnant la possibilité à chaque île d'avoir un nombre de conseillers proportionnel au nombre d'habitants qu'a commencé la contestation du côté de Mayotte. En sens, vont émerger des tensions inter-îles dues à la question de la représentativité à l'assemblée territoriale, notamment entre Mayotte et les autres îles les plus représentées – Anjouan et Grande Comore. L'auteure rappelle que la contestation mahoraise à l'assemblée territoriale a commencé avec le projet de transfert du chef-lieu de Dzaoudzi à Moroni en mai 1958 et s'est poursuivi avec le référendum de septembre 1958. Ainsi, ces deux événements ont donné naissance à la première formation politique mahoraise qui va s'opposer au pouvoir territorial de 1958 à 1976 : il s'agit du Congrès des Notables qui deviendra par la suite le MPM.

Le chapitre deux nous présente ce Congrès des Notables, la première formation politique d'opposition au pouvoir territorial aux Comores comme une réaction au référendum de 1958. Porté par Georges Naouda, soutenu par les notables et les familles créoles de Mayotte, dès sa création, le Congrès des Notables manifeste, d'une part, sa crainte de l'indépendance des Comores, considérée comme un danger pour Mayotte, et, d'autre part, revendique le statut de département. En effet, dans le chapitre, l'étude montre que le parti est avant tout un discours, à la fois de rupture avec les autres îles de l'archipel et de combat pour la départementalisation de Mayotte. Émerge ainsi un discours nationaliste, insulaire remettant en question l'unité de l'archipel. Cependant, au chapitre trois, l'auteure

rappelle que le début du parti n'a pas été des plus faciles. A la mort de son leader, Georges Naouda, le mouvement a connu, en effet, « une période de flottement [...] pendant laquelle la revendication du statut départemental fut complètement abandonnée par son nouveau président » (p. 63) et des divisions au sein du parti ont vu le jour. Par ailleurs, l'auteure met en évidence la position ambiguë des élus mahorais mettant en veille la revendication départementaliste au profit de leurs intérêts personnels. Les divisions entre membres du parti, notamment entre les indépendantistes et les départementalistes vont finalement donner naissance au Mouvement Populaire Mahorais en 1966.

Le chapitre quatre, en revenant sur la formation du MPM, insiste sur un tournant dans la revendication de la départementalisation de Mayotte. Ce tournant se traduit par l'association des femmes dans les revendications du parti et par les nouveaux modes d'actions pour s'opposer au pouvoir territorial. Par ailleurs, ces nouveautés vont entraîner l'éviction des notables de la sphère politique, notamment dans l'organisation du parti. Dans ce chapitre, l'auteure insiste, à la fois, sur le rôle des femmes dans l'organisation et la mobilisation du parti, et sur le rôle joué par le nouveau leader, Marcel Henry. Il convient de noter que le chapitre met en avant la collaboration entre les hommes et les femmes dans le parti pour mettre en place l'unité du mouvement avec la population et pour asseoir, par là même, son hégémonie à Mayotte. Ainsi, de 1966 à 1975, le MPM domine la scène politique mahoraise et reste la principale figure d'opposition au pouvoir territorial.

Dans cette perspective, le chapitre cinq aborde les modes d'actions du MPM pour montrer comment le mouvement a pu s'imposer sur la scène politique comorienne. L'on découvre comment le MPM recourt à la coercition et à la violence à l'encontre des représentants du pouvoir territorial et des opposants à Mayotte. Les nouvelles pratiques répressives du parti vont donner lieu à une opposition entre *Soroda* – partisans du MPM- et *Serrer-la-main* – partisans du parti au pouvoir aux Comores, ressortissants des autres îles et toute opposition au parti et installer un climat de guerre civile. Le MPM est ainsi présenté comme un parti politique coercitif et violent qui s'appuie sur la mobilisation et l'engagement des femmes, les « chatouilleuses », et d'une milice *fanda mpango* pour asseoir son hégémonie à Mayotte. Comme exemples de répressions des opposants au parti ou des représentants du pouvoir territorial, l'auteure évoque l'ostracisme, la destruction des cases, les violences physiques.

Pour insister davantage sur le caractère violent du parti et sa détermination à s'opposer à l'autorité territoriale, le chapitre six montre comment le MPM parvient à paralyser l'île de Mayotte, notamment l'administration territoriale en la boycottant. En effet, pendant près de trois ans, en ayant le soutien de la population, le MPM multiplie des manifestations contre l'autorité territoriale et les violences à l'encontre des *Serrer-la-main*. Ces actions manifestent la volonté du mouvement de rompre définitivement avec le pouvoir territorial et avec les autres îles de l'archipel en général. Il convient également de préciser que Mamaye Idriss insiste, dans ce chapitre comme dans l'ensemble de l'ouvrage, sur les violences du MPM comme pour contrecarrer le discours ambiant qui consiste à atténuer ces violences, voire à donner à lire « une histoire romancée » (p. 159) de la période. Pour cela,

elle interroge, par exemple, les actions menées par les femmes dans le cadre du parti pour déconstruire l'image « séduisante » (p. 129), idéalisée des chatouilleuses. Elle entend mettre en lumière « la réalité de la violence » (p. 129) en s'appuyant sur des témoignages des victimes et sur les archives coloniales. En filigrane, son étude s'emploie à rétablir une vérité historique sur cette période de l'histoire des Comores.

Dans l'ouvrage, le MPM est caractérisé non seulement par ses modes d'actions jugées violents par l'auteure mais aussi par son discours. Selon l'auteure, il se définit par sa capacité de l'adapter et par le pragmatisme de ses leaders dans son « combat pour Mayotte française ». L'ouvrage montre effectivement que les leaders du parti « réajustaient leurs discours et leurs revendications en fonction du contexte politique et de leur interlocuteur » (p. 194). Dans les trois derniers chapitres, l'étude présente les stratégies et tactiques politiques déployées par le MPM pour parvenir à ses buts, à savoir « la suprématie politique à Mayotte, la prise en compte d'un vote île par île, la sécession l'archipel des Comores et l'accession au statut de département » (p. 273). Ainsi, au chapitre sept, l'on nous donne à voir une image du MPM qui entreprenait des alliances avec des partis d'opposition malgré des divergences politiques et idéologiques profondes. L'objectif était de peser sur les institutions territoriales et renverser le gouvernement en place. L'étude précise que les alliances avec les autres partis de l'opposition n'étaient que purement électoralistes. Les stratégies politiques du parti se traduisent également par les dialogues et négociations avec l'autorité territoriale, notamment de 1970 à 1972 sous la présidence de Saïd Ibrahim. Elles ont ainsi conduit à la nomination de Martial Henri, un des membres du parti, au ministère de la santé du gouvernement territorial. Ce qui a entraîné l'amélioration des relations entre le parti et l'autorité territoriale. Cette période d'accalmie a révélé des divisions entre les leaders du MPM et la prééminence de la famille Henri au sein du parti, notamment Marcel Henri, son chef de file. Dans ce même chapitre, le lecteur découvre également les tractations entre Ahmed Abdallah et Marcel Henri en vue de destituer Saïd Ibrahim, allié du MPM. Ainsi, l'étude montre que les alliances se font et se défont dans un but électoraliste pour l'ensemble des protagonistes et dans une perspective de rupture avec les autres îles de l'archipel pour les leaders du MPM. Dans ce contexte, le MPM est présenté comme un parti incontournable sur la scène politique comorienne.

Au chapitre huit, toujours pour montrer la capacité des leaders du MPM d'adapter leurs discours aux différents interlocuteurs, l'étude révèle qu'ils cherchent de nouveaux soutiens ailleurs qu'aux Comores pour plaider leur cause. Dans le cadre de la consultation pour l'indépendance des Comores, les leaders du parti vont chercher à toucher la sensibilité de l'opinion publique française, particulièrement des parlementaires « afin d'obtenir une consultation île par île, conformément aux engagements du haut-commissaire Colombani en 1967 » (p. 218). Pour l'auteure, leur discours insiste sur l'ancienneté du rattachement de Mayotte à la France, sur la différence ethnique entre Mayotte et les autres îles de l'archipel des Comores et sur les représailles, les persécutions subies par les Mahorais sous l'autorité territoriale. Les leaders du parti insistent sur les « graves dangers que

l'indépendances ferait courir aux Mahorais » (p. 225). Le discours du MPM est alors relayé dans les médias français grâce au Comité de soutien au peuple mahorais et a su toucher la sensibilité des élus⁹. Le projet de loi sur la consultation de l'indépendance des Comores est finalement amendé en faveur du MPM.

La démarche de sensibilisation de l'opinion française et le lobbying du Comité de soutien au peuple mahorais se poursuivent après la consultation du 22 décembre 74 comme on peut le constater au chapitre neuf. Ainsi, deux autres comités de soutien ont vu le jour en Martinique et à La Réunion. Selon l'auteure, ces deux nouveaux comités venant des départements ultramarins se justifient « par peur qu'un phénomène semblable ne se reproduisent chez eux » (p. 245). Au final, le discours défendu par le MPM et les soutiens obtenus ont permis l'organisation d'une nouvelle consultation donnant la possibilité à chaque île « de se prononcer individuellement sur la Constitution du futur État comorien » (p. 249). Et cette décision est suivie aussitôt de la proclamation unilatérale de l'indépendance des Comores le 6 juillet 1975.

Le dernier chapitre de l'ouvrage revient sur le résultat de dix-huit années (1958-1976) du combat pour Mayotte française : la sécession. Dans ce chapitre, l'auteure montre comment s'est opérée la partition de l'archipel des Comores suite à la proclamation unilatérale de l'indépendance. En effet, la proclamation de l'indépendance a permis au MPM de prendre le contrôle de Mayotte et de réaffirmer la volonté des Mahorais de rester sous l'administration française. La prise de pouvoir par le MPM a engendré la co-présence de deux administrations, celle du gouvernement comorien et celle installée par le MPM et a entraîné des nouveaux affrontements entre *Soroda* et *Serrer-la-main*. Deux événements majeurs, le coup d'état d'Ali Soilihi en août 1975 et la consultation de février 1976, ont entériné la rupture de Mayotte avec les autres îles de l'archipel des Comores et son maintien dans la République française. Dans ce chapitre, l'auteure insiste une nouvelle fois sur les modes d'actions du MPM en mettant en exergue les violences subies par les *Serrer-la-main*. Elle évoque l'expulsion des indépendantistes vers les îles voisines, les violences perpétrées par la milice du MPM, *fada mpango*, pour souligner le climat de tensions à cette période. En d'autres termes, l'auteure veut montrer que la partition des Comores n'était pas sans heurts entre les différents protagonistes.

Au final, l'ouvrage de Mamaye Idriss se lit comme une autre lecture possible du combat pour Mayotte française et d'une période de l'histoire des Comores en général. En s'appuyant sur des sources des archives coloniales et des témoignages inédits de certains protagonistes de l'histoire, l'ouvrage donne des clés pour comprendre et saisir la complexité d'une réalité historique et la configuration de la réalité politique actuelle des Comores. C'est ce qui fait la singularité et la force de l'étude proposée. En revanche, l'on pourrait regretter son approche de la violence

⁹ Cf. à ce sujet notamment l'article récent de F. Conord qui analyse le regard des forces politiques françaises : Fabien Conord. 2019. « Les dernières indépendances des colonies françaises : les Comores et Djibouti (1962-1980). » *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 19(1), 9-33. <<https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-61716-8>>.

durant la période historique abordée. En effet, en évoquant les modes d'actions du MPM qu'elle juge violents, l'auteure semble oublier le contexte de « guerre civile » dans lequel s'affrontaient les *Soroda* et les *Serrer-la-main* et semble tenir un discours à charge contre le MPM. Le choix de mobiliser les archives de la justice coloniale de l'époque et de s'appuyer exclusivement sur les témoignages des *Serrer-la-main* donne à lire dans l'ouvrage la violence perpétrée seulement par les *Soroda* dont les principales victimes sont les *Serrer-la-main*. Enfin, dans cet ouvrage, l'omniprésence des sources des archives coloniales pose la question de l'écriture de l'histoire dans un espace anciennement colonisé.

L'ouvrage *L'invention de Mayotte* est lui une anthologie de textes de genres et disciplines divers et variés sur Mayotte. Et dès son introduction, l'auteur rappelle que l'ouvrage se lit avant tout comme « une littérature de témoignage qui permet de fonder un discours officiel » (p. 25) sur Mayotte. Comme l'indique le sous-titre, ce discours officiel se décline en discours maritime, colonial et postcolonial. Pour cela, l'auteur se propose de reprendre trente-six textes de façon chronologique – de 1713 à 2008 –, répartis en deux parties. Ces textes, précédés de paragraphes introducteurs et accompagnés d'illustrations, présentent Mayotte comme un objet de discours participant à la formation de l'imaginaire colonial. En effet, dans un contexte colonial, en mettant en discours Mayotte, les textes de l'anthologie donnent à lire un ensemble de savoirs français sur Mayotte qui participe de l'entreprise colonial et justifie la présence française à Mayotte. En d'autres termes, le lecteur découvre, au fur et à mesure de sa lecture, la constitution de ce que Valentin Mudimbe appelle, dans un autre contexte, une « bibliothèque coloniale »¹⁰.

Dans la première partie, l'auteur fait le choix de commencer son anthologie par le discours maritime qui marque le premier contact avec Mayotte. Les dix-sept premiers textes proposent, d'une part, des descriptions de l'île et de ses habitants et, d'autres part, des stratégies de conquête de l'île et de défense des Français présents. Dans certains textes, Mayotte est présentée comme un monde effrayant et hostile avec des « autochtones sans scrupules, commandé par un roi aux pouvoirs surnaturels » (p. 40). Les textes donnent à voir, en effet, l'image d'une île difficilement accessible, dangereuse et « habitée, il y a encore vingt ans, par un peuple sauvage, fanatique, inhospitalier et sans industrie » (Texte VII¹¹, p. 64). Dans d'autres textes, le lecteur découvre une image pittoresque de Mayotte « dans le contraste entre la mer tempêteuse qui se brise contre les récifs et le havre de paix que l'on découvre après avoir franchi cette barrière » (p. 64). Et les habitants apparaissent comme « doux et faciles mais paresseux » (Texte XV¹², p. 88). Ainsi, la première partie de l'ouvrage révèle que les représentations convoquées pour décrire Mayotte et ses habitants participent à la construction de l'imaginaire

¹⁰ Le concept désigne l'ensemble des savoirs et textes européens sur l'Afrique. Valentin-Yves Mudimbe. 1988. *The Invention of Africa: Gnosis, Philosophy, and the Order of Knowledge*. Bloomington: Indiana University Press.

¹¹ Armand d'Avezac. 1848. *Îles d'Afrique*. Paris : Firmin Didot (Ici : « Les Îles arabes », 129-130).

¹² C. Mathieu. 1884. *Petite géographie de l'Afrique en général et des possessions françaises de la côte orientale en particulier*. Paris : Challamel, 81-83.

colonial. Ces représentations déploient une rhétorique de l'altérité et de l'ailleurs mettant en évidence une tension entre des images négatives et des images paradisiaques de l'île. Les descriptions de l'île et de ses habitants soulignent à la fois la fascination et la répulsion, comme l'on peut trouver souvent dans le discours colonial.

Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur intègre également un « texte juridique par lequel la France invente Mayotte en lui imposant sa loi » (p. 55). Il s'agit du *Traité portant cession de Mayotte à la France* de 1841 qui signe le début de la présence coloniale française à Mayotte et dans les Comores en général. Comme le précise l'auteur de l'anthologie,

[il] peut être considéré comme la conséquence des textes qui précèdent et la cause des textes qui suivent, mais il forme surtout un réseau avec les extraits les plus proches de lui, en particulier ceux d'Amable-Constant Jéhenne, compagnon de route de Pierre Passot. (p. 55)

En effet, les textes qui suivent le *Traité* donnent à lire un discours martial développant des stratégies de conquête de l'île et de défense des Français présents. Ces textes font allusion à l'installation de la France à Mayotte et au « contexte des rivalités internationales entre l'Angleterre et la France » dans la région indioocéane. Ainsi,

Mayotte ne pourrait donc être qu'une position maritime pour la France, mais une position susceptible d'acquiescer une grande importance en temps de guerre par ses bonnes rades et la facilité avec laquelle elles pourraient être défendues. (p. 69)

Dans cette perspective, le texte VI extrait de *Chronique historique de Mayotte. 1844, les premiers temps de l'installation de la France* de Jean Rigotard¹³ reprend les travaux du capitaine Roux proposant des « mesures défensives » de la nouvelle possession française.

La deuxième partie de l'ouvrage correspond au discours colonial et postcolonial, comme l'indique l'intitulé. Les extraits choisis proposent au lecteur la description de la colonie de Mayotte. Au fil des pages, le lecteur découvre la réalité coloniale de Mayotte et suit son évolution de 1888 à 2008. A l'instar du discours colonial en général, les textes mobilisent des lieux communs, des stéréotypes pour décrire les paysages mahorais, pour caractériser la population de Mayotte et pour évoquer le quotidien, notamment certaines scènes de la vie quotidienne. En ce sens, les paysages apparaissent paradisiaques, enchanteurs, comme on peut le lire dans le texte XXVI¹⁴ « la nature irrésistible s'était parée de toutes les séductions, étalant, sous un jour exceptionnel, l'écrin de ses nombreuses îles qui entourent le cou de la

¹³ Jean Rigotard. 1980. *Chronique historique de Mayotte. 1844, les premiers temps de l'installation de la France*. Numéro 1 : 2-29. J. Rigotard (1925-2016) fut notamment préfet représentant le Gouvernement français à Mayotte (1978-1980).

¹⁴ Eriq Guilloteaux. 1929. *La Réunion et l'île Maurice. Nossi-Bé et les Comores. Leur rôle et leur avenir*. Paris : Perrin (ici : p. 358-369).

baie, comme un brillant collier d'aigues marines¹⁵ » (p. 121). La population de Mayotte est présentée comme des

indigènes [...] [qui] fournissent peu de travailleurs aux industries de l'île, et c'est à peine si, pendant la saison des coupes, quelques centaines d'entre eux viennent demander à être employés. Vivant très sobrement, ils se contentent de ce qu'ils peuvent récolter sur les terres mises à leur disposition. Très religieux, ils poussent le culte jusqu'à la superstition et leurs fêtes empruntent à cet état d'esprit une note toute spéciale. (Texte XX¹⁶, p. 103)

Le discours colonial s'intéresse également à l'économie de l'île. En effet, les textes évoquent le commerce et l'installation des colons dans la mesure où l'une des préoccupations de la colonisation est le profit :

La beauté et la richesse des vallées faisant face à D'Zaoudzi avaient attiré l'attention des colons peu d'années après notre établissement à Mayotte. Ce fut d'abord une compagnie au capital de 1 400 000 francs, puis deux capitaines au long cours, qui demandèrent les premières concessions. – Des créoles de la Réunion et quelques Européens vinrent ensuite. (Texte XXII¹⁷, p. 109-110)

De plus, le discours colonial revient sur l'un des événements marquant la colonie de Mayotte : la crise sucrière de 1905 qui annonce le déclin, voire l'échec de la colonie agricole à Mayotte. Enfin, l'ensemble des textes de la deuxième partie de l'ouvrage propose un discours colonial qui se veut écriture de l'histoire de Mayotte. Ici, les textes abordent la période précédant juste la prise de possession de Mayotte par la France en 1841, notamment l'accès au pouvoir d'Andriantsouli ; ils évoquent également la découverte de Mayotte par les Portugais en 1527. D'ailleurs, le dernier texte de l'ouvrage semble faire le bilan de l'histoire de la présence française à Mayotte avant d'envisager le futur, notamment l'accès au statut de département français.

L'intérêt de l'ouvrage est de donner à lire des extraits de textes qui témoignent du passé colonial de Mayotte. Les extraits choisis ont inventé une « Mayotte » participant à la construction de l'imaginaire colonial français. Mayotte est alors envisagée comme une invention de la France. Dans cette perspective, « l'invention française de Mayotte » se comprend comme un ensemble des productions de savoirs sur Mayotte en tant que colonie française. Par ailleurs, l'ouvrage établit des liens entre le discours colonial et l'historiographie de Mayotte. Comprenons que le discours colonial participe à l'écriture de l'histoire de l'île.

Les trois ouvrages discutés ici insistent sur la particularité de Mayotte, géographiquement située dans l'archipel des Comores et dans l'océan Indien, et politiquement rattachée à la France et à l'Union européenne. À plusieurs égards, Mayotte est un territoire français et européen, à part entière et entièrement à part. Historiquement et politiquement, c'est un territoire qui peut surprendre par ses choix, et ce, dès son premier contact avec la France : le dernier sultan le cède à la France pour quelques piastres et sans résistance en 1840 et à partir 1958, contre

¹⁵ Minéral de couleur bleue.

¹⁶ Edmont Légeret. 1897. *Étude sur les îles Comores*. Paris : Camproger (ici : 99-100).

¹⁷ Révérend Père Piolet & Charles Noufflard. 1900. *L'Empire colonial de la France*. Paris : Firmin Didot (ici : 199-200).

toute attente, un parti politique local n'a cessé de revendiquer le statut de département français et de manifester une rupture avec les autres îles de l'archipel des Comores. Par ailleurs, les trois ouvrages rappellent que Mayotte avec ses nouveaux statuts a non seulement un défi économique et social à relever mais aussi un rôle majeur à jouer dans sa région. Pour cela, tout en se rattachant à la France et à l'Union européenne, elle a à s'inscrire dans la continuité d'une dynamique historique qui l'a toujours mise en relation avec les autres pays de l'océan Indien.

Bibliographie

- APPANAH, Nathacha. 2016. *Tropique de la violence*. Paris : Gallimard.
- BERTILE, Wilfrid. 2012. *Mayotte à l'heure de la départementalisation*. Paris : L'Harmattan.
- CONORD, Fabien. 2019. « Les dernières indépendances des colonies françaises: les Comores et Djibouti (1962-1980). » *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 19(1), 9-33. <<https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoa-61716-8>>.
- D'AVEZAC, Armand. 1848. *Îles d'Afrique*. Paris : Firmin Didot.
- ISSOUFAL, Naouiroui. 2019. *Il était une fois le 101^e département... Précédé de deux contes et Vers libres*. Paris : Les Impliqués Editeurs.
- LÉGERET, Edmont. 1897. *Étude sur les îles Comores*. Paris : Camproger.
- MADI, Abdou N'Tro. 2011. *Mayotte, le 101^e département français. Et après ?* Paris : L'Harmattan.
- MATHIEU, C. 1884. *Petite géographie de l'Afrique en général et des possessions françaises de la côte orientale en particulier*. Paris : Challamel.
- MUDIMBE, Valentin-Yves. 1988. *The Invention of Africa: Gnosis, Philosophy, and the Order of Knowledge*. Bloomington: Indiana University Press.
- PIOLET, R.P. & Charles Noufflard. 1900. *L'Empire colonial de la France*. Paris : Firmin Didot.
- RIGOTARD, Jean. 1980. *Chronique historique de Mayotte. 1844, les premiers temps de l'installation de la France*. Numéro 1 (dactyl.)
- SOULA, Saïd-Souffou. 2015. *La Départementalisation de Mayotte. La sécurité de tout un peuple*. Paris : L'Harmattan.
- TEMPORAL, Franck. 2015. « Les régions ultrapériphériques. » *L'Europe en formation* 3 (n° 377) : 61-77. DOI : 10.3917/eufor.377.0061